

MESSAGE DE SENSIBILISATION DES CHRETIENS DE LA ZAM SUR LE SYNODE

De l'ouverture

Le dimanche 27 mai 2012, en la fête de la Pentecôte, notre Evêque, son Exc. Mgr Daniel NLANDU MAYI, a proclamé l'année synodale diocésaine, au cours de la sainte messe qu'il a présidée en l'église cathédrale Notre Dame Médiatrice (en ville basse de Matadi) et ce conformément au décret épiscopal n° 001/DNM/Ev.Mat./2012 portant convocation du synode diocésain. Depuis ce jour-là jusqu'au 19 mai 2013, à la Pentecôte 2013, le synode a été ouvert officiellement et par le fait même toute l'Eglise diocésaine de Matadi s'est embarquée dans une démarche commune.

De la durée du synode et du thème

Notre synode durera une année. Il est célébré depuis la Pentecôte 2012, en date du 27 mai 2012 et se clôturera le 19 mai 2013. Il a pour thème : « **Que tous soient un** » (Jn 17, 21). « **Vous serez mes témoins** » (Ac. 1, 8).

De l'idée du Synode

A la suite de nombreux entretiens que l'Evêque du diocèse de Matadi a eus personnellement avec les fidèles (à partir de la base) dans les paroisses où il est déjà passé en visite pastorale (à l'intérieur : Kingoma, Kimuaka, Luozi, Kasi, Kibula, Bienga, Mangembo, Zimba, Lufu-Toto ; Kwilu-Ngongo, Kimpangu et à Matadi : Saint Joseph/Nzanza, Saint Sacrement/Belvédère, Notre Dame de Fatima, Notre Dame Médiatrice...), l'idée de convocation d'un Synode diocésain était déjà suggérée.

Aussi, du 12 au 13 janvier, lors des premières journées sacerdotales, les prêtres, en conclusion des analyses qu'ils ont faites sur la situation globales du diocèse, ont également expressément demandé à l'Evêque diocésain l'organisation d'un synode diocésain comme chemin indiqué pour renouveler le visage de notre diocèse.

C'est dire qu'en convoquant officiellement le synode, l'Evêque a non seulement pris en compte les propositions de la base (ses diocésains) mais aussi et surtout il a clairement exprimé sa ferme volonté d'impliquer tout le monde (prêtres et laïcs) dans la recherche des voies et moyens susceptibles de relever les défis anciens et nouveaux qui se posent dans notre diocèse. Pour l'heure, c'est l'unique façon de permettre à notre diocèse de prendre des chemins nouveaux sous la mouvance du Saint Esprit et de lui doter un nouveau projet missionnaire diocésain réajusté à notre temps et qui régira notre action pastorale pour les années à venir.

Du sens de la démarche synodale

La démarche synode se veut être :

- Un temps de grâce de vie nouvelle, de prière, de réflexion, de réaménagement individuel et collectif ;
- Une dynamique nouvelle, heureuse et joyeuse, aux fins de nous renouveler, de nourrir notre espérance et de nous emmener à resserrer nos liens de fraternité afin de vivre profondément la communion ecclésiale. Pour cela nous sommes appelés (personnellement et collectivement) à nous purifier, nous convertir et à transformer nos vieilles habitudes et pratiques qui nous empêchent de vivre et de travailler dans la communion ;
- Une dynamique qui nous permettra de prendre conscience de notre pauvreté et de nos limites à porter notre regard sur les signes de vie (dans les personnes, les événements, les potentialités naturelles et opportunités présentes chez nous) ;
- Une dynamique qui donnera réponse aux mutations que nous vivons (dans la société et dans l'Eglise) et aux situations parfois difficiles auxquelles les prêtres et les chrétiens en général sont souvent confrontés.

Il s'agit donc là d'une chance que notre pasteur sous l'éclairage de l'Esprit Saint offre aux chrétiens, aux CEVB, aux groupes organisés, aux chorales, à notre diocèse tout entier pour mieux répondre aux appels de l'Evangile.

De la nature du synode

Le synode est un cadre ecclésial de communion, de concertation, de recherche, de redynamisation, de découverte, de rénovation et de réaménagement pastoral en fidélité avec les objectifs que l'Eglise lui assigne.

D'où la réalisation d'un tel travail appelle le concours de tout le monde (tous les fidèles de la base du sommet). Chacun et chacune (enfants, jeunes et vieux) doit ainsi avoir l'envie de s'engager pour cette cause et de marcher avec Jésus, notre Maître qui nous envoie aujourd'hui encore en mission.

De la fidélité du synode

Notre Eglise diocésaine est entrée en synode aux fins de se donner les moyens nécessaires d'un renouvellement ou d'un changement (de mentalité, de notre manière de faire et de vivre l'Eglise) estimé nécessaire pour pouvoir mieux accomplir dans la fidélité sa mission apostolique.

Mais aussi pour permettre à tous les chrétiens d'être des membres actifs de l'Eglise diocésaine, dans le respect de la structure hiérarchique de l'Eglise catholique, d'une part, dans le respect de la responsabilité commune de tous les baptisés pour la mission de l'Eglise d'autre part et faire nôtre les notions de l'Eglise Famille de Dieu et de l'Eglise communion des communautés qui reposent sur la responsabilité commune de tous fidèles.

De la définition du synode

D'après le code de droit canonique au canon 460 ss, « le synode diocésain est la réunion des délégués des prêtres et des autres fidèles de l'Eglise particulière qui des délégués des prêtres et des autres fidèles de l'Eglise particulière qui apportent leur concours à l'évêque diocésain pour le bien de la communauté diocésaine tout entière.»

Partant de son sens étymologique, le synode veut dire « faire route ensemble, marcher ensemble Evêque, prêtres et laïcs pour la construction de notre diocèse.»

Dans ce sens, le synode vise à permettre à tout notre diocèse, à ses paroisses ou communautés et même aux plus petites (CEVB), à ses services, à ses mouvements, à toutes ses forces vives mais aussi à chacun de ses membres de s'exprimer, de se sentir davantage et mieux membre à part entière de l'Eglise de Dieu qui est dans le diocèse de Matadi.

Sans la consultation de tous, rien de bien vivant, de solide, de durable et de sérieux ne pourrait être réalisé. Notre diocèse ne pourrait donc pas aller de l'avant.

Du déroulement du synode

Notre synode se déroulera en deux phases, à savoir la phase pré-synodale et la phase synodale.

La première phase dite pré-synodale est la phase de consultation du Peuple de Dieu c'est-à-dire un temps de préparation qui est l'occasion pour les membres de notre Eglise de prier, de réfléchir mais aussi de vivre et de travailler ensemble en vue de la réalisation de notre projet commun.

Pour pouvoir relever les multiples défis anciens et nouveaux auxquels le diocèse est confronté, il en appelle à un concours de tous pour une recherche commune, pour lire adéquatement les signes du temps par rapport au monde qui l'entoure et dans lequel il est inséré pour tirer les conséquences pour son vécu.

A cette phase, il sera question de constituer d'abord des équipes synodales, ensuite ces forums synodaux et enfin des assemblées synodales décanales.

- Les équipes synodales :

Les participants sont tenus de s'inscrire dans une équipe composée de 6 à 15 personnes. Chaque équipe peut se former à partir d'un groupe déjà existant.

Sa composition est invariable et doit être validée par le curé de la paroisse.

Pour être membre d'une équipe synodale aucune condition n'est requise et une personne peut prendre part à deux ou trois équipes pourvu qu'elle soit capable d'être assidue aux réunions de chaque équipe.

Dans chaque équipe il y aura un modérateur, un secrétaire et un adjoint plus un assesseur. Avant tout échange à ce niveau, le curé proposera aux équipes des éléments de formation que l'Evêque, par le canal du comité de pilotage du synode, mettra à sa disposition.

- **L'assemblée décanale du synode :**

C'est l'assemblée du synode au niveau de la zone apostolique. Elle regroupe les délégués des assemblées paroissiales du synode. Ils sont chargés de faire l'analyse et la synthèse de l'ensemble des rapports confectionnés au niveau de forums synodaux.

Elle sera composée de tous les curés du doyenné, d'un vicaire par paroisse, d'un religieux et une religieuse par congrégation, de deux délégués par conseil paroissial dont un représentant de la commission des jeunes, un délégué par mouvement d'action catholique, un délégué de tous les milieux spécifiques (écoles, hôpitaux, prisons, FRDC, orphelinats, Caritas, œuvres médicale, développements, ...), un délégué de la fonction publique et un délégué du monde judiciaire. L'élection des membres de l'assemblée décanale du synode se fera sous la responsabilité du curé.

La deuxième phase, celle du synode proprement dit, pour y siéger la personne élue doit voir son élection confirmée par l'Evêque. Il sera composé des membres de droit selon le droit général de l'Eglise, des membres élus et des membres nommés à l'initiative de l'Evêque diocésain.

Les élections auront lieu du 03 janvier au 15 février 2013 et les fiches de renseignement des membres élus au synode devront être envoyées à l'évêché avant le 15 mars 2013 au plus tard.

La composition de l'assemblée synodale sera rendue publique par la secrétaire général du synode et les assises du synode se tiendront du 02 au 05 mai 2013. Chaque membre qui y siègera recevra une convocation personnelle de l'Evêque et en signe d'engagement tous les membres synodaux prononceront leur profession de foi selon la norme du canon 833,1.

N.B Chaque chrétien pour entrer en synode doit faire le geste symbolique d'entrer en synode et à chaque rencontre ayant trait au synode on commence par la prière du synode et on termine par la prière de Saint François d'Assise.